

FACE À L'OFFENSIVE POUR RÉDUIRE LES JOURS DE CONGÉS ACQUIS, LES JOURS DE RTT, LA CGT AFFIRME, À L'INVERSE DE LA DOCTRINE GOUVERNEMENTALE ET PATRONALE :



C'EST POSSIBLE ET NÉCESSAIRE !

fédération
des services
publics

la
cgt

La réduction du temps de travail fait actuellement l'objet de fortes attaques.

Dans les collectivités territoriales, de nombreuses luttes sont engagées pour préserver les droits que nous avons acquis, notamment au moment du passage aux 35 h. Dans ces luttes, les revendications des personnels exigent le maintien des jours de congés acquis, le maintien des RTT. **Plusieurs de ces combats syndicaux ont débouché sur des succès**, à l'image des luttes menées à Monistrol-sur-Loire (43) et Pierrefitte-sur-Seine (93).

La loi Travail, en inversant la hiérarchie des normes, est une arme supplémentaire pour les détracteurs de la réduction du temps de travail. Ces attaques se fondent sur plusieurs mythes.

■ **Les fonctionnaires et agents publics travaillent moins que les salariés du privé ?**

Faux ! Une étude de la DARES rendue publique en 2015 démontre qu'il n'y a pas de différence notable entre public et privé en matière de temps de travail. Les agents publics, notamment territoriaux, sont par contre plus nombreux à être soumis à des régimes impliquant le travail de nuit et/ou le dimanche

■ **Les collectivités dont les agents ne sont pas à 1 607 heures annuelles sont hors la loi.**

Encore faux ! La loi 2001-2 du 3 janvier 2001 permet le maintien des régimes de temps de travail mis en place avant le passage aux 35 heures si ceux-ci ont fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant.

■ **Les 35 heures sont l'ennemi de l'emploi.**

Toujours faux ! Selon plusieurs rapports (INSEE, IGAS), les 35 heures ont permis la création de 350 000 emplois entre 1998 et 2002, sans incidence négative sur l'activité des entreprises. On évalue l'impact des 35h à 50000 emplois supplémentaires dans le tourisme, les loisirs et le sport ;

■ **La France des 35 heures est une aberration mondiale.**

Encore une fois, faux ! Par exemple, le retour aux 35 heures a été voté récemment au Portugal et des expérimentations de la journée de 6 heures sont engagées en Suède.

LES 32 H, UNE REVENDICATION REALISTE

La CGT a décidé de mener l'offensive pour les 32 h hebdomadaires, sans perte de rémunération, sans

dégradation des conditions de travail et compensées par la création des emplois nécessaires.

Loin d'être utopiste, cette revendication entend procéder à une autre répartition du temps de travail que celle actuellement opérée.

Aujourd'hui, le temps de travail de travail est de fait réparti de manière inégalitaire et sauvage entre des millions de privés d'emploi et des travailleurs qui subissent des conditions de travail de plus en plus difficile.

La CGT propose de répartir ce temps de travail de manière civilisée, organisée et égalitaire.

L'application effective des 35 heures permettrait la création de 2,5 millions d'emplois et le passage aux 32 heures permettrait d'en créer 4,5 millions.

Une politique volontariste en la matière peut faire baisser fortement le chômage, relancer la consommation et donc la production industrielle, alimenter les caisses de la Sécurité sociale et des régimes de retraite.

LES MOYENS EXISTENT POUR PASSER AUX 32 H.

Passer aux 32 h sans perte de salaire et en créant des emplois suppose de mobiliser des moyens financiers. Or, de l'argent disponible, il y en a !

230 milliards d'argent public versés aux entreprises chaque année (équivalent de plus de 10 % du PIB annuel) de la France.

La fraude sociale est évaluée à 25 milliards par an et la fraude fiscale à 80 milliards.

Les dividendes des actionnaires sont en hausse de 50 % en France au 1^{er} trimestre 2016 et la France est championne d'Europe des dividendes versés aux actionnaires et 3^e au niveau mondial. En 2016, les actionnaires devraient se partager 1 028 milliards d'euros, soit la moitié des richesses produites en France.

AVEC LA CGT,

"j'agis pour les 32 heures !"



"j'adhère !"

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :@

Collectivité (nom et département) :

Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

